

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C DE LACOMMUNE DE BRENS

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 001-210100616-20221206-2022_36-DE

Date de la convocation :
01/12/2022

Date d'affichage :
08/12/2022

Nombre de Conseillers :

- En exercice 15
- Présents : 14
- Votants 15
- Abstention 0
- Votes exprimés 15
- Pour 9
- Contre 6

Secrétaire de séance
Laure PICCHIOTTINO

L'an deux mil vingt-deux, le six Décembre, Le Conseil municipal de la Commune de Brems dûment convoqué le 01/12/2022 en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Monsieur Roger PATERMO, Maire.

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
R. PATERMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L. PICCHIOTTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F. FRATI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. ZAMPIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C. CHENAVER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R. PIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N. VLAGRANGE VAN GELE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. PERRIN-GUICHERD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pouvoir de Stéphanie ZAMPIN à Christian CHENAVER

OBJET : transfert des résultats Budget Eau et Assainissement de la commune à la CCBS

La Communauté de communes Bugey Sud exercera, à compter du 1er janvier 2023, en lieu et place de ses communes membres, les compétences « eau » et « assainissement », en application de l'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015

Les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement seront donc clos au 31 décembre 2022. Les immobilisations et la dette des budgets annexes feront l'objet d'un transfert à la Communauté de communes.

Dans le cadre de transfert d'un Service Public Industriel et Commercial il est également admis que tout ou partie des résultats du budget annexe du SPIC soit transféré au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) compétent.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1 à L.2224-2,

Le conseil municipal

S'engage à passer les écritures comptables nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement de ses budgets annexes eau et assainissement au 31 décembre 2022.

DIT que les montants nécessaires et obligatoires à transférer seront déterminés par délibération du Conseil Municipal après le vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022 de l'eau et de l'assainissement et en fonction et conclusions des schémas directeurs ad hoc et des commandes de travaux à honorer.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Roger PATERMO



Fait et délibéré en séance.
Brems, le 06/12/2022